

# REUNION du 28 AVRIL 2011 à 20 H 30

*Convocation et affichage: 14/03/2011*

*Ordre du jour:*

- *Vote des subventions*
- *Vote des taxes*
- *Approbation comptes de gestion : budgets commune et lotissement 2010*
- *Votes comptes administratifs : budgets commune et lotissement 2010*
- *Affectation de résultat*
- *Vote budget primitif 2011*
- *Travaux église*
- *Point sur les commissions et délégations*
- *Questions diverses*

Présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de François LAVAUD qui donne pouvoir à Jean POUGET et Thierry CORVAISIER.

Secrétaire de séance : Claudine NORMAND.

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

## **1) Vote des subventions (Délibération n° 2011/03/01)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer le versement des subventions pour 2011 comme suit :

* CCAS de ROSNAY :	500 €
* ADMR secteur de Gueux :	400 €
* La Veslardanne :	70 €
* Association des 8 Villages :	7550 €

## **2)-Vote des taxes (délibération n° 2011/03/02)**

Le maire explique que les taux des taxes locales n'ont pas bougé depuis 10 ans et propose une augmentation pour 2011.

Le Conseil Municipal, à 9 voix POUR et 1 voix CONTRE, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer les taux des taxes pour l'année 2011 comme suit :

* taxe d'habitation :	14,71 %
* taxe foncière (bâti) :	10,75 %
* taxe foncière (non bâti) :	15,19 %
* CFE	15,00 %

## **3) Approbation comptes de gestion : budgets commune et lotissement 2010 (délibération n° 2011/03/03)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur,

accompagnés des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices précédents, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que les comptes de gestion de la commune et du lotissement dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **4) Vote compte administratif : budget commune 2010 (délibération n° 2011/03/04)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Claudine NORMAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Jean POUGET, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1°) lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (+ ou-)</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2010	163747,56	362772,48	+ 199024,92
	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du BP ou BS			
	Résultat à affecter			+ 199024,92
<b>Section Investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2010	146023,90	64648,56	- 81375,34
	Solde antérieur reporté ligne 001 du BP ou BS	46355,15		- 46355,15
	Solde global d'exécution			- 127730,49
<b>Restes à réaliser au 31/12/10</b>	Fonctionnement			
	Investissement	16856,00		-16856,00
<b>Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)</b>		<b>372982,61</b>	<b>427421,04</b>	<b>+ 54438,43</b>

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **5) Vote compte administratif : budget lotissement 2010 (délibération n° 2011/03/05)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Claudine NORMAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Jean POUGET, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1°) lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou-)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2010	194447,69		- 194447,690
	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du BP ou BS		194741,85	+ 194741,85
	Résultat à affecter			+ 294,16
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2010	6000,00		- 6000,00
	Solde antérieur reporté ligne 001 du BP ou BS		5705,84	+ 5705,84
	Solde global d'exécution			- 294,16
Restes à réaliser au 31/12/10	Fonctionnement			0
	Investissement			0
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		200447,69	200447,69	0

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),  
 4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **6) Affectation de résultat (délibération n° 2011/03/06)**

Le Conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 28/04/2011, le compte administratif 2010 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 199024,92 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

. un solde d'exécution négatif de 127730,49 €  
 . un solde de restes à réaliser de 16856,00 €  
 entraînant un besoin de financement s'élevant à 144586,49 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2010,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2011,

Considérant que le budget de 2010 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 829 €,

décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget de l'exercice 2011 le résultat comme suit :

**Affectation en réserves (compte 1068) 144586,49 €**

financement de la section d'investissement

**Report en section de fonctionnement 54438,43 €**

(ligne 002 en recettes)

#### **7) Vote budget primitif 2011 (délibération n° 2011/03/07)**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2011, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2011 tel qu'il vient de lui être présenté et qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

\* Dépenses de fonctionnement : 227 524,00 €

\* Recettes de fonctionnement : 227 524,00 €

Section d'investissement :

\* Dépenses d'investissement : 239 745,00 €

\* Recettes d'investissement : 239 745,00 €

### **8) Travaux église (délibération n° 2011/03/08)**

Vu les devis pour la restauration de l'église Notre Dame notamment concernant la nef côté nord de :

\* LEON NOEL pour l'arase du mur gouttereau Nord d'un montant TTC de 9 837,76 €, n° 35/11 en date du 22 mars 2011,

\* Entreprise GOURDON pour les travaux de couverture d'un montant TTC de 31 633,70 €, n° 09/05/0037 en date du 16 avril 2011,

\* Entreprise Art et Technique du Bois pour les travaux de charpente d'un montant TTC de 10 641,17 €, en date du 15 avril 2011,

Considérant la nécessité de continuer les travaux de restauration de l'église de Rosnay,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les offres de l'entreprise LEON NOEL pour un montant TTC de 9 837,76 €, de l'entreprise GOURDON pour un montant TTC de 31 633,70 € et de l'entreprise Art et Technique du Bois pour un montant TTC de 10 641,17 €.

- **DECIDE** de faire une demande de subvention pour ces travaux auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **9) Point sur les commissions et les délégations :**

\* Commission Développement : Une demande est faite pour la rénovation de la mairie à Plurihabitat pour la mise aux normes obligatoire en 2015.

Une étude de construction de mairie neuve est demandée à Monsieur Motto, architecte.

\* Syndicat Scolaire : Sylvère Cadel présente le projet définitif de la construction d'un CLSH avec restauration. Ce projet, d'une surface de 348m<sup>2</sup>, reste en adéquation avec les décisions de participation prises par la commune dans sa délibération n° 2010-20 du 3 mai 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.